# Cadre réservé à l'association (ne pas remplir)

Mode de règlement : N° emplacement :

# MERCREDI 8 MAI 2024 de 6 h 30 à 17 h 30 FICHE D'INSCRIPTION

| NOM et Prénom :   |   |
|---|---|
| Date et lieu de naissance :_  |   |
|   | Code postal :   |
| Ville :   | Mail :  |
| N° de téléphone :   |   |
|   |   |
| délivrée le :   | par :   |
|   | e :   |
|   | par :   |
|   | par :   |
|   | par :   |
| •   | _ par :   |
|   | PEL : LES PROFESSIONNELS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES, VENDEURS |
| DE FRIANDISES ET SIMILAIRES AINSI QUE LES FORAINS SONT EXCLUS.)  N° d'enregistrement au registre du commerce et/ou au registre des métiers ainsi qu'une photocopie du récépissé d'inscription datant de moins de 3 mois :   |   |
| DÉSIGNATION SUCCINCTE OBLIGATOIRE DES OBJETS EXPOSÉS :  |   |
| Je réserve : 1 □ ou 2 □ emplacement(s) dans le secteur :  |   |
| <b>Secteur 1</b> $\square$ : Rue Thiers, place de la Haubette, place Lytowec, rue Edouard Estiez. <b>Secteur 2</b> $\square$ : boulevard du Chemin de Fer.  |   |
| <b>Secteur 3</b> $\square$ : Place de la Gar  | re, une partie rue de Fresne et le parking de l'Escal.      |
| <b>PARTICULIER:</b> Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer. Je déclare ne pas avoir participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés. |   |
| Fait à :<br>Signature précédée de la ment   | Le :<br>tion <b>« Lu et Approuvé »</b> :                    |
| <b>PROFESSIONNEL:</b> Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer.   |   |
| Fait à :  | Le:   |
| Signature précédée de la mention <b>« Lu et Approuvé »</b> :  |   |



## RÈGLEMENT DU 39ème MARCHÉ AUX PARTICULIERS

- Emplacement de 3 x 1,50 m,
- 2 emplacements maximum par inscription.

### TARIFS d'un emplacement de 3 mètres :

- 10.00 € Particuliers witryats,
- 15.00 € Particuliers extérieurs.
- 25.00 € Professionnels « non alimentaire » witryats,
- 35.00 € Professionnels « non alimentaire » extérieurs,
- 150.00 € Professionnels « alimentaire\* » witryats ou extérieurs.
  - \* fruits et légumes de saison, miel, fromage.

#### Pour les professionnels « alimentaire », pas de branchement électrique possible.

RAPPEL: les vendeurs de friandises et similaires ainsi que les forains sont exclus.

## INSCRIPTION et PAIEMENT sur RÉSERVATION UNIQUEMENT AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE LE JOUR DE LA MANIFESTATION :

- 1. WITRYATS: le 13 avril de 9 h à 11 h 30 à l'ESCAL. En cas d'impossibilité, vous pouvez vous inscrire par courrier (modalités identiques que pour les extérieurs). Dossiers traités après le 13 avril.
- 2. EXTERIEURS: INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR COURRIER du 15 au 20/04 (joindre impérativement une enveloppe timbrée). Dossiers traités dans la limite des places disponibles. Si toutes les pièces demandées ne sont pas fournies, votre dossier vous sera retourné.

<u>Pour les particuliers</u>, fournir : une photocopie d'une pièce d'identité, votre règlement libellé à l'ordre du « **Trésor Public »**.

**Pour les professionnels**, fournir : une photocopie du récépissé d'inscription au registre du commerce et/ou au registre des métiers datant de moins de 3 mois, votre règlement libellé à l'ordre du « **Trésor Public »**.

Un reçu indiquant votre numéro d'emplacement vous sera délivré par retour de courrier.

ATTENTION! Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation de l'exposant quel qu'en soit le motif.

#### A. Avant les inscriptions, préparez vos documents :

- la fiche d'inscription disponible à l'Escal ou sur le site : www.escal-witrv.fr
- une copie de votre justificatif de domicile,
- une copie d'une pièce d'identité (recto/verso),
- pour les professionnels, préparez une copie du numéro d'enregistrement au registre du commerce,
- choisissez le secteur de votre choix :
- . Secteur 1 : rue Thiers, places de la Haubette et Lytowec, rue Edouard Estiez.
- Secteur 2 : boulevard du Chemin de Fer.
- . Secteur 3 : place de la Gare, une partie de la rue de Fresne et le parking de l'Escal.

#### B. Le jour de l'inscription :

**WITRYATS** 

Se diriger vers le secteur choisi. Vous choisissez votre ou vos numéro(s) d'emplacement(s). Vous réglez votre droit de place (espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public).

Un reçu vous sera délivré ainsi qu'un plan d'accès avec votre ou vos numéro(s) d'emplacement(s), vos horaires d'installations et le sens de circulation à respecter (à conserver et à présenter le jour du Marché aux Particuliers).

#### **EMPLACEMENTS ET INSTALLATIONS:**

ATTENTION! LE NOMBRE D'EMPLACEMENTS EST LIMITÉ. CES EMPLACEMENTS SONT RÉSERVÉS ET NUMÉROTÉS. IL EST INTERDIT DE S'INSTALLER LIBREMENT.

**INSTALLATION:** Les installations s'effectueront de manière échelonnée entre 6 h 30 et 8 h 00 selon les zones. L'horaire d'installation sera communiqué lors de l'inscription. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes.

ATTENTION! Vous devez impérativement vous munir du reçu que l'on vous aura délivré, sinon aucune installation ne sera possible.

A partir de 8 h 30, votre emplacement n'est plus réservé.

#### A votre arrivée :

- respecter les consignes des organisateurs,
- aucun véhicule ne sera toléré sur les emplacements, ni même derrière ceux-ci,
- stationnement des véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet,
- ne déplacer aucune barrière sous aucun prétexte.

#### **INTERDICTION DE CIRCULER DE 8H A 17H30.**

#### RAPPEL DE LA RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE DE VENTE AU DÉBALLAGE :

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés (RCS) sont autorisés à participer aux ventes au déballage dans la limite de deux fois par an. Les particuliers doivent désormais attester par écrit et sur l'honneur de leur non-participation à deux précédentes manifestations de même nature au cours de l'année civile. Lors de ces ventes, les particuliers non commerçants ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés. Les particuliers sont libres d'exposer dans toute brocante sans avoir à justifier d'un domicile ou d'une résidence sur le territoire de la commune.

#### **URGENCE:**

En cas de force majeure, vous trouverez un responsable à l'Escal, 31 boulevard du Chemin de Fer **entre 9 h et 17 h 30.** 

#### **ORGANISATION:**

Le Marché aux Particuliers est organisé par une équipe de bénévoles de l'association Espace Loisirs. Faisons tous en sorte que cette journée soit placée sous le signe de la bonne humeur.